



LE NICKEL-SLN

DIRECTION DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Arrivé le 25 NOV. 2022

Enregistré le : - 1 FEV. 2023

N°: 2023 - DIMENC - 7465

Nouméa le 22/11/2022

DIMENC
Service de l'industrie
1 rue Edouard UNGER, Vallée du tir
BP M2 – 98849 NOUMEA CEDEX

NREF : Courrier n°DE 2022-050

Objet : déclaration de mise en service de la Centrale Accostée Temporaire (CAT).

Madame la Présidente de la province Sud,

La Centrale Accostée Temporaire est autorisée par l'Arrêté n° 3456-2022/ARR/DIMENC du 28 septembre 2022 autorisant la Société Le Nickel – SLN à exploiter temporairement une centrale électrique accostée sise à Doniambo – commune de Nouméa.

Par le présent courrier, selon l'article 415-7 du Code de l'Environnement de la province Sud, nous vous informons de la mise en service de la CAT le 22/11/2022.

Cette déclaration est fournie en deux exemplaires.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre haute considération.

Guillaume Verschaeve
Directeur Général



25 NOV. 2022